

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 26 juillet 1991

portant définition du territoire des États membres en vue de l'application de l'article 1^{er} de la directive 89/130/CEE, Euratom du Conseil relative à l'harmonisation de l'établissement du produit national brut aux prix du marché

(91/450/CEE, Euratom)

(JO L 240 du 29.8.1991, p. 36)

abrogée par:

Journal officiel			
	n ^o	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2021/1947 de la Commission du 10 novembre 2021	L 398	1	11.11.2021

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://data.europa.eu/eli/dec/1991/450/2013-07-01/fra>